



F I C H E D E P O S T E

Médiateur-trice en faveur de la participation des habitants

DEFINITION

Placé.e sous l'autorité de la Directrice de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale, en lien avec l'élue référente à la Politique de la Ville, le/la médiateur-trice en faveur de la participation des habitants aura pour mission d'accompagner les démarches de participation citoyenne en intervenant à chaque étape du processus participatif.

MISSIONS GENERALES DU POSTE

1/ La mobilisation des habitants

- Aller à la rencontre des habitants au quotidien, y compris ceux qui sont les plus éloignés de l'offre institutionnelle existante (jeunes, communautés d'origine étrangère, etc.) pour repérer leurs attentes et leur perception de l'action publique, les inciter à s'impliquer dans les actions collectives de leur quartier et participer aux démarches de concertation (ex : gestion urbaine de proximité) ;
- Informer les habitants sur les dispositifs existants et sur les démarches à entreprendre pour en bénéficier ;
- Repérer et sensibiliser les habitants « dans des actions participatives et de mobilisation au sein du quartier » ;
- Faciliter le lien entre les habitants et les structures existantes qui agissent en faveur du lien social (centres sociaux, associations, etc.) ;
- Accompagner les initiatives de terrain (fêtes de quartier, forums, etc.)
- Aider à organiser des réunions de concertation (par exemple, sur l'utilisation des Fonds de Participation des Habitants).

2/ L'appui aux initiatives de collectifs d'habitants ou d'associations en faveur de la participation citoyenne

- Apporter aux habitants une aide technique dans l'organisation de leurs projets, leur formalisation et leur négociation avec les pouvoirs publics, sans se substituer à eux ;
- Aider à l'organisation de formations ;
- Veiller à ce que les initiatives et les propositions d'action soient réellement prises en compte dans le projet de quartier, faciliter leur mise en cohérence et leur coordination.

3/ La valorisation des démarches participatives

- Diffuser les informations relatives aux démarches participatives auprès des acteurs locaux (élus, administrations, chefs de projet, délégués du préfet, bailleurs, associations, acteurs socio-économiques, etc.) ;
- Faciliter l'échange d'expériences ;
- Capitaliser et valoriser les actions mises en place pour pérenniser la dynamique locale et favoriser son extension à d'autres quartiers.

La commune de Tsingoni compte trois Conseils Citoyens (Miréréni, Combani-Mroalé et Tsingoni) et un Conseil Municipal des Jeunes. Le/la médiateur-trice en faveur de la participation des habitants aura à sa charge le développement et l'animation de ces quatre instances mais également l'accompagnement de toutes autres formes de pratiques participatives.

PROFIL SOUHAITE

- Capacité à mobiliser différents publics ;
- Capacité à rendre compte et à informer ;
- Capacité à mobiliser autour d'un projet ;
- Grande capacité d'écoute, sens du dialogue ;
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité ;
- Connaissance du territoire et des populations (pratiques sociales, culturelles, etc.) ;
- Connaissance du tissu associatif local, du fonctionnement social et urbain, des codes culturels ;
- Permis B

POSTE ET REMUNERATION

- Temps complet (35h) et en CDD de trois ans renouvelable une fois
- Horaires modulables
- Réunions en week-end ou en soirée
- Rémunérations statutaires + régime indemnitaire

Poste à pourvoir le 01 février 2022.

BENEFICIAIRES - CONDITIONS REQUISES

Les candidats, selon l'Article L5134-100 :

- doivent être âgés de 26 ans au moins ;
- être sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé qui devra être rompu ;
- résider dans un quartier prioritaire de la Politique de la ville.

Date limite du dépôt de candidature : 05 janvier 2022

Envoyer par courrier votre lettre de motivation et CV à l'intention de :

Monsieur le Maire de Tsingoni

Place Zoubert ADINANI – BP.35 - 97680 TSINGONI

Ou par mail à politique-ville@mairie-tsingoni.fr et dgs@mairie-tsingoni.fr

Ou par mail à